

LOGO

Document unique d'évaluation des risques

Présentation de la société

X personnes (au 24/03/2020)

Adresse		
Société XXX Adresse du siège social : SIRET :	123 rue 123 456 789 00012	CP Ville
Autres sites :		
Activité		
Description de l'activité Code NAF :		
Effectif		

Objet de ce document

Art. R. 230-1 (D. n°2001-1016, 5 nov. 2001)

L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs à laquelle il doit procéder en application du paragraphe III (a) de l'article L. 230-2. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement.

Contenu du document unique obligatoire

Un inventaire des risques identifiés et hiérarchisés pour chaque « unité » de travail.

Mise à jour du document unique

- au moins une fois par an,
- à chaque décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité, ou les conditions de travail,
- lorsqu'une information concernant l'évaluation d'un risque est identifiée.

Mise à disposition du document :

Il est tenu à disposition :

- des instances représentatives du personnel s'il existe,
- des personnes soumises à un risque,
- du médecin du travail.

Il est tenu à la disposition, sur leur demande :

- de l'inspecteur du travail,
- du médecin du travail,
- des agents des services de prévention de la CARSAT.

Méthodologie

Source:

Détermination des unités de travail

Une unité de travail est un lieu, un espace, un site dans lequel les conditions de travail sont identiques et homogènes. Un atelier peut être une unité de travail. Mais un ensemble de sites ayant exactement les mêmes conditions de travail peuvent constituer également à eux tous une seule unité de travail ; mais dans certains cas un seul poste de travail peut être une unité de travail à part entière.

Analyse des risques

L'analyse des risques consiste à identifier des risques selon les principes généraux de prévention. Un risque est un danger auquel est soumis le salarié dans son travail et qui peut engendrer des conséquences plus ou moins graves pour le salarié.

Risque = danger Salarié = conséquences

Les dangers sont appréciés selon les principes généraux de prévention qui édictent 17 circonstances de dangers potentiels sans que cette liste soit limitative.



R1	Risques de chute de plain-pied
R1.1	Sol glissant
R1.2	Sol inégal
R1.3	Sol défectueux
K1.5	Sol delectueux
R1.4	Passage étroit ou longeant des zones dangereuses
R1.5	Passage encombré
R2	Risques de chute de hauteur
R2.1	Zone présentant des parties en contrebas
R2.2	Accès à des parties hautes
R2.3	Utilisation de dispositifs mobiles (échelle, escabeau)
R2.4	Utilisation de moyens de fortune (chaise, carton)
R3	Risques liés aux circulations internes
R3.1	Zones de circulation communes aux piétons et aux véhicules
R3.1	Voie de circulation dangereuse: étroite, en pente, encombrée, en mauvais état
R3.3	Zone de manoeuvre dangereuse (visibilité)
R3.4	Mauvais état des véhicules : frein, direction, signalisation,)
R4	Risque routier
R4.1	Contraintes liées à l'organisation du travail et des déplacements
R4.2	Véhicules défaillants
R4.3	Contraintes de communication
R5	Risques liés à l'activité physique
R5.1	Manutention de charge de masse unitaire élevée et/ou effectuée de façon répétitive et à cadence élevée
R5.2	Manutention difficile, contraintes posturales liées à une charge de grande dimension, des arêtes vives,)
R5.3	Manutention dans un environnement particulier (température basse ou élevée)
R5.4	Tâches imposant des gestes répétitifs associés à des contraintes posturales et/ou des efforts importants
R5.5	Travaux imposant le maintien prolongé d'une posture
R6	Risques liés à la manutention mécanique
R6.1	Utilisation d'un moyen de manutention inadapté à la tâche à effectuer ou dans des conditions non prévues
R6.2	Conduite sans visibilité suffisante dans des zones de manoeuvre exiguës, à une vitesse excessive
R6.3	Instabilité du moyen de manutention : mauvais état du sol, charge mal répartie ou masse trop élevée
R6.4	Instabilité de la charge : arrimage absent ou insuffisant, rupture du système de maintien en hauteur
R7	
	Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets
R7.1	Risques liés aux produits, aux émissions et aux déchets Utilisation de produits dangereux (toxique, nocif, corrosif,)
R7.1 R7.2	
	Utilisation de produits dangereux (toxique, nocif, corrosif,) Emission de gaz, d'aérosol
R7.2	Utilisation de produits dangereux (toxique, nocif, corrosif,)
R7.2 R7.3	Utilisation de produits dangereux (toxique, nocif, corrosif,) Emission de gaz, d'aérosol Emission de poussières : métalliques, de ciment, de farine, de sciure,
R7.2 R7.3	Utilisation de produits dangereux (toxique, nocif, corrosif,) Emission de gaz, d'aérosol Emission de poussières : métalliques, de ciment, de farine, de sciure,
R7.2 R7.3 R7.4	Utilisation de produits dangereux (toxique, nocif, corrosif,) Emission de gaz, d'aérosol Emission de poussières : métalliques, de ciment, de farine, de sciure, Emission de fumées : soudure, gaz d'échappement
R7.2 R7.3 R7.4	Utilisation de produits dangereux (toxique, nocif, corrosif,) Emission de gaz, d'aérosol Emission de poussières : métalliques, de ciment, de farine, de sciure, Emission de fumées : soudure, gaz d'échappement Risques liés aux agents biologiques
R7.2 R7.3 R7.4 R8 R8.1	Utilisation de produits dangereux (toxique, nocif, corrosif,) Emission de gaz, d'aérosol Emission de poussières : métalliques, de ciment, de farine, de sciure, Emission de fumées : soudure, gaz d'échappement Risques liés aux agents biologiques Travail de laboratoire sur des micro-organismes (virus, bactérie, parasite, champignon)
R7.2 R7.3 R7.4 R8 R8.1 R8.2	Utilisation de produits dangereux (toxique, nocif, corrosif,) Emission de gaz, d'aérosol Emission de poussières : métalliques, de ciment, de farine, de sciure, Emission de fumées : soudure, gaz d'échappement Risques liés aux agents biologiques Travail de laboratoire sur des micro-organismes (virus, bactérie, parasite, champignon) Travail en contact avec des animaux
R7.2 R7.3 R7.4 R8 R8.1 R8.2 R8.3	Utilisation de produits dangereux (toxique, nocif, corrosif,) Emission de gaz, d'aérosol Emission de poussières : métalliques, de ciment, de farine, de sciure, Emission de fumées : soudure, gaz d'échappement Risques liés aux agents biologiques Travail de laboratoire sur des micro-organismes (virus, bactérie, parasite, champignon) Travail en contact avec des animaux Contact avec des produits contaminés solides (déchets), solides (eaux usées) ou en aérosol
R7.2 R7.3 R7.4 R8.1 R8.2 R8.3 R8.4	Utilisation de produits dangereux (toxique, nocif, corrosif,) Emission de gaz, d'aérosol Emission de poussières : métalliques, de ciment, de farine, de sciure, Emission de fumées : soudure, gaz d'échappement Risques liés aux agents biologiques Travail de laboratoire sur des micro-organismes (virus, bactérie, parasite, champignon) Travail en contact avec des animaux Contact avec des produits contaminés solides (déchets), solides (eaux usées) ou en aérosol Travail en contact avec des produits agroalimentaires
R7.2 R7.3 R7.4 R8.1 R8.2 R8.3 R8.4	Utilisation de produits dangereux (toxique, nocif, corrosif,) Emission de gaz, d'aérosol Emission de poussières : métalliques, de ciment, de farine, de sciure, Emission de fumées : soudure, gaz d'échappement Risques liés aux agents biologiques Travail de laboratoire sur des micro-organismes (virus, bactérie, parasite, champignon) Travail en contact avec des animaux Contact avec des produits contaminés solides (déchets), solides (eaux usées) ou en aérosol Travail en contact avec des produits agroalimentaires
R7.2 R7.3 R7.4 R8.1 R8.2 R8.3 R8.4 R8.5	Utilisation de produits dangereux (toxique, nocif, corrosif,) Emission de gaz, d'aérosol Emission de poussières : métalliques, de ciment, de farine, de sciure, Emission de fumées : soudure, gaz d'échappement Risques liés aux agents biologiques Travail de laboratoire sur des micro-organismes (virus, bactérie, parasite, champignon) Travail en contact avec des animaux Contact avec des produits contaminés solides (déchets), solides (eaux usées) ou en aérosol Travail en contact avec des produits agroalimentaires Soins aux personnes en milieu hospitalier, à l'infirmerie
R7.2 R7.3 R7.4 R8.1 R8.2 R8.3 R8.4 R8.5	Utilisation de produits dangereux (toxique, nocif, corrosif,) Emission de gaz, d'aérosol Emission de poussières : métalliques, de ciment, de farine, de sciure, Emission de fumées : soudure, gaz d'échappement Risques liés aux agents biologiques Travail de laboratoire sur des micro-organismes (virus, bactérie, parasite, champignon) Travail en contact avec des animaux Contact avec des produits contaminés solides (déchets), solides (eaux usées) ou en aérosol Travail en contact avec des produits agroalimentaires Soins aux personnes en milieu hospitalier, à l'infirmerie
R7.2 R7.3 R7.4 R8.1 R8.2 R8.3 R8.4 R8.5	Utilisation de produits dangereux (toxique, nocif, corrosif,) Emission de gaz, d'aérosol Emission de poussières : métalliques, de ciment, de farine, de sciure, Emission de fumées : soudure, gaz d'échappement Risques liés aux agents biologiques Travail de laboratoire sur des micro-organismes (virus, bactérie, parasite, champignon) Travail en contact avec des animaux Contact avec des produits contaminés solides (déchets), solides (eaux usées) ou en aérosol Travail en contact avec des produits agroalimentaires Soins aux personnes en milieu hospitalier, à l'infirmerie Risques liés aux équipements de travail Partie mobile (organe de transmission, pièce, outil,) accessible au personnel
R7.2 R7.3 R7.4 R8.1 R8.2 R8.3 R8.4 R8.5	Utilisation de produits dangereux (toxique, nocif, corrosif,) Emission de gaz, d'aérosol Emission de poussières : métalliques, de ciment, de farine, de sciure, Emission de fumées : soudure, gaz d'échappement Risques liés aux agents biologiques Travail de laboratoire sur des micro-organismes (virus, bactérie, parasite, champignon) Travail en contact avec des animaux Contact avec des produits contaminés solides (déchets), solides (eaux usées) ou en aérosol Travail en contact avec des produits agroalimentaires Soins aux personnes en milieu hospitalier, à l'infirmerie Risques liés aux équipements de travail Partie mobile (organe de transmission, pièce, outil,) accessible au personnel Fluide (liquide sous pression,gaz) ou matière (copeaux, poussières) pouvant être projetés
R7.2 R7.3 R7.4 R8.1 R8.2 R8.3 R8.4 R8.5 R9.1 R9.2 R9.3	Utilisation de produits dangereux (toxique, nocif, corrosif,) Emission de gaz, d'aérosol Emission de poussières : métalliques, de ciment, de farine, de sciure, Emission de fumées : soudure, gaz d'échappement Risques liés aux agents biologiques Travail de laboratoire sur des micro-organismes (virus, bactérie, parasite, champignon) Travail en contact avec des animaux Contact avec des produits contaminés solides (déchets), solides (eaux usées) ou en aérosol Travail en contact avec des produits agroalimentaires Soins aux personnes en milieu hospitalier, à l'infirmerie Risques liés aux équipements de travail Partie mobile (organe de transmission, pièce, outil,) accessible au personnel Fluide (liquide sous pression,gaz) ou matière (copeaux, poussières) pouvant être projetés Utilisation d'outils tranchants: couteaux, hachoirs, cutters, scies
R7.2 R7.3 R7.4 R8.1 R8.2 R8.3 R8.4 R8.5 R9.1 R9.2 R9.3	Utilisation de produits dangereux (toxique, nocif, corrosif,) Emission de gaz, d'aérosol Emission de poussières : métalliques, de ciment, de farine, de sciure, Emission de fumées : soudure, gaz d'échappement Risques liés aux agents biologiques Travail de laboratoire sur des micro-organismes (virus, bactérie, parasite, champignon) Travail en contact avec des animaux Contact avec des produits contaminés solides (déchets), solides (eaux usées) ou en aérosol Travail en contact avec des produits agroalimentaires Soins aux personnes en milieu hospitalier, à l'infirmerie Risques liés aux équipements de travail Partie mobile (organe de transmission, pièce, outil,) accessible au personnel Fluide (liquide sous pression,gaz) ou matière (copeaux, poussières) pouvant être projetés Utilisation d'outils tranchants: couteaux, hachoirs, cutters, scies
R7.2 R7.3 R7.4 R8.1 R8.2 R8.3 R8.4 R8.5 R9.1 R9.2 R9.3 R9.4	Utilisation de produits dangereux (toxique, nocif, corrosif,) Emission de gaz, d'aérosol Emission de poussières : métalliques, de ciment, de farine, de sciure, Emission de fumées : soudure, gaz d'échappement Risques liés aux agents biologiques Travail de laboratoire sur des micro-organismes (virus, bactérie, parasite, champignon) Travail en contact avec des animaux Contact avec des produits contaminés solides (déchets), solides (eaux usées) ou en aérosol Travail en contact avec des produits agroalimentaires Soins aux personnes en milieu hospitalier, à l'infirmerie Risques liés aux équipements de travail Partie mobile (organe de transmission, pièce, outil,) accessible au personnel Fluide (liquide sous pression,gaz) ou matière (copeaux, poussières) pouvant être projetés Utilisation d'outils tranchants: couteaux, hachoirs, cutters, scies Non consignation d'une machine lors de sa réparation ou de sa maintenance
R7.2 R7.3 R7.4 R8.1 R8.2 R8.3 R8.4 R8.5 R9.1 R9.2 R9.3 R9.4	Utilisation de produits dangereux (toxique, nocif, corrosif,) Emission de gaz, d'aérosol Emission de poussières : métalliques, de ciment, de farine, de sciure, Emission de fumées : soudure, gaz d'échappement Risques liés aux agents biologiques Travail de laboratoire sur des micro-organismes (virus, bactérie, parasite, champignon) Travail en contact avec des animaux Contact avec des produits contaminés solides (déchets), solides (eaux usées) ou en aérosol Travail en contact avec des produits agroalimentaires Soins aux personnes en milieu hospitalier, à l'infirmerie Risques liés aux équipements de travail Partie mobile (organe de transmission, pièce, outil,) accessible au personnel Fluide (liquide sous pression,gaz) ou matière (copeaux, poussières) pouvant être projetés Utilisation d'outils tranchants: couteaux, hachoirs, cutters, scies Non consignation d'une machine lors de sa réparation ou de sa maintenance
R7.2 R7.3 R7.4 R8.1 R8.2 R8.3 R8.4 R8.5 R9.1 R9.2 R9.3 R9.4	Utilisation de produits dangereux (toxique, nocif, corrosif,) Emission de gaz, d'aérosol Emission de poussières : métalliques, de ciment, de farine, de sciure, Emission de fumées : soudure, gaz d'échappement Risques liés aux agents biologiques Travail de laboratoire sur des micro-organismes (virus, bactérie, parasite, champignon) Travail en contact avec des animaux Contact avec des produits contaminés solides (déchets), solides (eaux usées) ou en aérosol Travail en contact avec des produits agroalimentaires Soins aux personnes en milieu hospitalier, à l'infirmerie Risques liés aux équipements de travail Partie mobile (organe de transmission, pièce, outil,) accessible au personnel Fluide (liquide sous pression,gaz) ou matière (copeaux, poussières) pouvant être projetés Utilisation d'outils tranchants: couteaux, hachoirs, cutters, scies Non consignation d'une machine lors de sa réparation ou de sa maintenance Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets Objets stockés en hauteur : racks de stockage, étagères, dessus d'armoire



R11	Risques et nuisances liés au bruit									
R11.1	Bruit émis de façon continue par des machines, des compresseurs, des outils									
R11.2	Bruit impulsionnel causé par des machines ou des outils travaillant par chocs, échappements d'air comprimé									
R12	Risques liés aux ambiances thermiques									
R12.1	Température inadaptée en fonction de l'activité physique									
R12.2	Poste de travail exposant le salarié aux intempéries, à des courants d'air									
R12.3	Ambiance chaude : proximité de matériel (four) ou de matériau à température élevée, de vitres exposées au									
12.4	Ambiance froide : chambre frigorifique									
R13	Risques d'incendie, d'explosion									
R13.1	Utilisation de produits inflammables, d'explosif, de comburant									
R13.2	Création d'atmosphère explosive avec l'air : gaz de ville, gaz de fermentation, produit volatil, poussières									
R13.3	Mélange de produits incompatibles ou stockage dans leur proximité									
R14	Risques liés à l'électricité									
2444										
R14.1	Conducteur nu accessible au personnel : armoire électrique non fermée à clé, ligne électrique aérienne									
R14.1 R14.2	Conducteur nu accessible au personnel : armoire électrique non fermée à clé, ligne électrique aérienne Matériel défectueux: coupure de la liaison avec la terre, câble d'alimentation d'appareil portatif ou rallonge détér									
R14.2	Matériel défectueux: coupure de la liaison avec la terre, câble d'alimentation d'appareil portatif ou rallonge détér									
R14.2 R14.3	Matériel défectueux: coupure de la liaison avec la terre, câble d'alimentation d'appareil portatif ou rallonge détér									
R14.2 R14.3	Matériel défectueux: coupure de la liaison avec la terre, câble d'alimentation d'appareil portatif ou rallonge détér Non consignation d'une installation électrique lors d'une intervention de réparation, maintenance, modification									
R14.2 R14.3 R15 R15.1	Matériel défectueux: coupure de la liaison avec la terre, câble d'alimentation d'appareil portatif ou rallonge détér Non consignation d'une installation électrique lors d'une intervention de réparation, maintenance, modification Risques liés à l'éclairage									
R14.2 R14.3 R15 R15.1 R15.2	Matériel défectueux: coupure de la liaison avec la terre, câble d'alimentation d'appareil portatif ou rallonge détér Non consignation d'une installation électrique lors d'une intervention de réparation, maintenance, modification Risques liés à l'éclairage Poste de travail insuffisamment éclairé pour l'activité exercée									
R14.2 R14.3 R15 R15.1 R15.2 R15.3	Matériel défectueux: coupure de la liaison avec la terre, câble d'alimentation d'appareil portatif ou rallonge détér Non consignation d'une installation électrique lors d'une intervention de réparation, maintenance, modification Risques liés à l'éclairage Poste de travail insuffisamment éclairé pour l'activité exercée Eclairage inadapté au travail nécessitant la perception des formes, des mouvements, des couleurs									
R14.2 R14.3 R15 R15.1 R15.2 R15.3 R15.4	Matériel défectueux: coupure de la liaison avec la terre, câble d'alimentation d'appareil portatif ou rallonge détér Non consignation d'une installation électrique lors d'une intervention de réparation, maintenance, modification Risques liés à l'éclairage Poste de travail insuffisamment éclairé pour l'activité exercée Eclairage inadapté au travail nécessitant la perception des formes, des mouvements, des couleurs Poste de travail présentant des zones éblouissantes : lampe nue, rayonnement du soleil, réflexion									
R14.2 R14.3 R15 R15.1 R15.2 R15.3 R15.4 R15.5	Matériel défectueux: coupure de la liaison avec la terre, câble d'alimentation d'appareil portatif ou rallonge détér Non consignation d'une installation électrique lors d'une intervention de réparation, maintenance, modification Risques liés à l'éclairage Poste de travail insuffisamment éclairé pour l'activité exercée Eclairage inadapté au travail nécessitant la perception des formes, des mouvements, des couleurs Poste de travail présentant des zones éblouissantes : lampe nue, rayonnement du soleil, réflexion Zone de passage (allée, escalier) peu ou pas éclairée									
R14.2 R14.3 R15 R15.1 R15.2 R15.3 R15.4 R15.5	Matériel défectueux: coupure de la liaison avec la terre, câble d'alimentation d'appareil portatif ou rallonge détér Non consignation d'une installation électrique lors d'une intervention de réparation, maintenance, modification Risques liés à l'éclairage Poste de travail insuffisamment éclairé pour l'activité exercée Eclairage inadapté au travail nécessitant la perception des formes, des mouvements, des couleurs Poste de travail présentant des zones éblouissantes : lampe nue, rayonnement du soleil, réflexion Zone de passage (allée, escalier) peu ou pas éclairée Poste de travail dont l'éclairage induit des postures contraignantes									
R14.2 R14.3 R15 R15.1 R15.2 R15.3 R15.4 R15.5	Matériel défectueux: coupure de la liaison avec la terre, câble d'alimentation d'appareil portatif ou rallonge détér Non consignation d'une installation électrique lors d'une intervention de réparation, maintenance, modification Risques liés à l'éclairage Poste de travail insuffisamment éclairé pour l'activité exercée Eclairage inadapté au travail nécessitant la perception des formes, des mouvements, des couleurs Poste de travail présentant des zones éblouissantes : lampe nue, rayonnement du soleil, réflexion Zone de passage (allée, escalier) peu ou pas éclairée Poste de travail dont l'éclairage induit des postures contraignantes Risques liés aux rayonnements									
R14.2 R14.3 R15 R15.1 R15.2 R15.3 R15.4 R15.5	Matériel défectueux: coupure de la liaison avec la terre, câble d'alimentation d'appareil portatif ou rallonge détér Non consignation d'une installation électrique lors d'une intervention de réparation, maintenance, modification Risques liés à l'éclairage Poste de travail insuffisamment éclairé pour l'activité exercée Eclairage inadapté au travail nécessitant la perception des formes, des mouvements, des couleurs Poste de travail présentant des zones éblouissantes : lampe nue, rayonnement du soleil, réflexion Zone de passage (allée, escalier) peu ou pas éclairée Poste de travail dont l'éclairage induit des postures contraignantes Risques liés aux rayonnements Utilisation d'appareils générateurs de rayonnements ionisants									
R14.2 R14.3 R15 R15.1 R15.2 R15.3 R15.4 R15.5 R16 R16.1 R16.2	Matériel défectueux: coupure de la liaison avec la terre, câble d'alimentation d'appareil portatif ou rallonge détér Non consignation d'une installation électrique lors d'une intervention de réparation, maintenance, modification Risques liés à l'éclairage Poste de travail insuffisamment éclairé pour l'activité exercée Eclairage inadapté au travail nécessitant la perception des formes, des mouvements, des couleurs Poste de travail présentant des zones éblouissantes : lampe nue, rayonnement du soleil, réflexion Zone de passage (allée, escalier) peu ou pas éclairée Poste de travail dont l'éclairage induit des postures contraignantes Risques liés aux rayonnements Utilisation d'appareils générateurs de rayonnements ionisants Utilisation d'appareils générateurs de rayonnements optiques									
R14.2 R14.3 R15 R15.1 R15.2 R15.3 R15.4 R15.5 R16 R16.1 R16.2 R16.3 R16.4	Matériel défectueux: coupure de la liaison avec la terre, câble d'alimentation d'appareil portatif ou rallonge détér Non consignation d'une installation électrique lors d'une intervention de réparation, maintenance, modification Risques liés à l'éclairage Poste de travail insuffisamment éclairé pour l'activité exercée Eclairage inadapté au travail nécessitant la perception des formes, des mouvements, des couleurs Poste de travail présentant des zones éblouissantes : lampe nue, rayonnement du soleil, réflexion Zone de passage (allée, escalier) peu ou pas éclairée Poste de travail dont l'éclairage induit des postures contraignantes Risques liés aux rayonnements Utilisation d'appareils générateurs de rayonnements ionisants Utilisation d'appareils générateurs de rayonnements optiques Utilisation d'appareils générateurs de rayonnements électromagnétiques									
R14.2 R14.3 R15 R15.1 R15.2 R15.3 R15.4 R15.5 R16 R16.1 R16.2 R16.3 R16.4	Matériel défectueux: coupure de la liaison avec la terre, câble d'alimentation d'appareil portatif ou rallonge détér Non consignation d'une installation électrique lors d'une intervention de réparation, maintenance, modification Risques liés à l'éclairage Poste de travail insuffisamment éclairé pour l'activité exercée Eclairage inadapté au travail nécessitant la perception des formes, des mouvements, des couleurs Poste de travail présentant des zones éblouissantes : lampe nue, rayonnement du soleil, réflexion Zone de passage (allée, escalier) peu ou pas éclairée Poste de travail dont l'éclairage induit des postures contraignantes Risques liés aux rayonnements Utilisation d'appareils générateurs de rayonnements ionisants Utilisation d'appareils générateurs de rayonnements optiques Utilisation de matériaux émettant des rayonnements : matières radioactives									
R14.2 R14.3 R15 R15.1 R15.2 R15.3 R15.4 R15.5 R16.1 R16.1 R16.2 R16.3	Matériel défectueux: coupure de la liaison avec la terre, câble d'alimentation d'appareil portatif ou rallonge détér Non consignation d'une installation électrique lors d'une intervention de réparation, maintenance, modification Risques liés à l'éclairage Poste de travail insuffisamment éclairé pour l'activité exercée Eclairage inadapté au travail nécessitant la perception des formes, des mouvements, des couleurs Poste de travail présentant des zones éblouissantes : lampe nue, rayonnement du soleil, réflexion Zone de passage (allée, escalier) peu ou pas éclairée Poste de travail dont l'éclairage induit des postures contraignantes Risques liés aux rayonnements Utilisation d'appareils générateurs de rayonnements ionisants Utilisation d'appareils générateurs de rayonnements optiques Utilisation de matériaux émettant des rayonnements : matières radioactives Autres risques									
R14.2 R14.3 R15 R15.1 R15.2 R15.3 R15.4 R15.5 R16 R16.1 R16.2 R16.3 R16.4 R17 R17	Matériel défectueux: coupure de la liaison avec la terre, câble d'alimentation d'appareil portatif ou rallonge détér Non consignation d'une installation électrique lors d'une intervention de réparation, maintenance, modification Risques liés à l'éclairage Poste de travail insuffisamment éclairé pour l'activité exercée Eclairage inadapté au travail nécessitant la perception des formes, des mouvements, des couleurs Poste de travail présentant des zones éblouissantes : lampe nue, rayonnement du soleil, réflexion Zone de passage (allée, escalier) peu ou pas éclairée Poste de travail dont l'éclairage induit des postures contraignantes Risques liés aux rayonnements Utilisation d'appareils générateurs de rayonnements ionisants Utilisation d'appareils générateurs de rayonnements optiques Utilisation de matériaux émettant des rayonnements : matières radioactives Autres risques RP liés à des vibrations									

Hiérarchisation des risques

Les risques ne sont pas tous du même niveau, de la même intensité; ils peuvent être plus ou moins probables, plus ou moins graves. C'est pour cette raison qu'il est impératif de les « hiérarchiser » afin d'être capable, par la suite, d'établir des priorités dans leur traitement.

La hiérarchisation se fait en fonction :

- de la fréquence d'exposition au risque. La fréquence fait l'objet d'une notation de 0 à 3 selon le niveau d'exposition au risque :
- 0 pour une fréquence rare
- 1 pour une fréquence de 1 à 2 fois par mois
- 2 pour une fréquence de 2 à 3 fois par semaine
- 3 pour une fréquence de plus d'une fois par jour
- de la gravité des conséquences de la survenance du risque. La gravité fait l'objet d'une notation de 0 à 3 selon les conséquences envisageables :
 - 0 pour une gravité faible (gêne dans le travail sans conséquence sur la santé)
 - 1 pour une gravité moyenne (provoque un petit arrêt de travail < 3 mois)
 - 2 pour une gravité grave (provoque un arrêt de travail > 3 mois)
 - 3 pour une gravité très grave (atteinte à l'intégrité physique ou mentale de façon définitive)
- de la pondération que l'on attribue au risque en fonction des critères suivants. Les critères sont :
 - o Formation et mode opératoire : il existe un mode opératoire formalisé et connu de tous, ou la fonction est tenue par un professionnel qualifié, ou le risque ne suppose pas de mode opératoire particulier.
 - o Equipements et protections : les protections collectives et individuelles ont été mises en oeuvre et sont opérationnelles (appliquées, respectées et utilisées).
 - o Probabilité : le risque d'accident est faible.
 - 0.25 pour 3 réponses « oui »,
 - 0.50 pour 2 réponses « oui »,
 - 0.75 pour 1 réponse « oui »,
 - 1.00 pour 0 réponse « oui ».

Appréciation du risque

Ainsi le risque va être mesuré par sa fréquence, sa gravité et le critère de pondération : R = F x G x P Pour donner plus de poids à la gravité, on prend le carré de la gravité : R = F x G. x P.

- Le risque est faible si note de 1 à 5,
- Le risque est moyen si note de 6 à 10,
- Le risque est à prendre en considération si notes de 11 à 19,
- Le risque est important, des mesures doivent être envisagées, si note de 20 à 27.



Echelle des risques:

	Faible		Moyen	A	A considérer		Important	
1	5	6	10	11	20	21		27

Plan d'actions : les actions préventives

Il tiendra compte de la hiérarchisation des risques, et donnera bien évidemment la priorité aux risques les plus importants.

Il devra être cohérent :

- avec les risques observés,
- avec les moyens de l'entreprise,
- avec les possibilités techniques de traitement des risques.

Les mesures d'amélioration de la sécurité doivent être réalistes et supportables par l'entreprise.

Plan de situation

Le plan ci-dessous, obtenu à partir du cadastre, identifie les bâtiments et espaces occupés par les activités de Société XXX à savoir :

- Un espace de bureaux situé au rez-de-chaussée du bâtiment et communicant avec l'atelier. Il comprend :
 - o l'accueil,
 - o un bureau de direction et un bureau pour le chef d'atelier,
 - o un réfectoire,
 - o un vestiaire et des toilettes.
- Un atelier
- Un hangar
- Un parking

PLAN



Unités de travail

	Dénomination	Description				
U1	Services	Bureaux, réfectoire,				
U2	Atelier	Fabrication				
U3	Embouteillage	Mise en caisse				
U4	Hangar	Stochage				
U5	Parc véhicules					
U6						

Synthèse des risques professionnels

	U1	U2	U3	U4	U5
Risques de chute de plain-pied		2,25	2,25	2,25	2,25
Risques de chute de hauteur			2,25		
Risques liés aux circulations internes		0,25	3,00	3,00	3,00
Risque routier					
Risques liés à l'activité physique		2,25	2,25		
Risques liés aux agents biologiques					
Risques liés aux équipements de travail					
Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets	0,75		13,50	9,00	20,25
Risques d'incendie, d'explosion			13,50		
Risques liés à l'électricité					
Risques liés à l'éclairage		3,00	3,00	3,00	3,00
Risques liés aux rayonnements					
Autres risques					



1 Services	OUI	NON	FREQUENCE	PONDERATION	RP	COMMENTAIRES	ACTIONS A MENER
sques de chute de plain-pied		×					
sques de chute de hauteur		×					
sques liés aux circulations internes		×					
sque routier		×					
sques liés à l'activité physique		×					
sques liés aux agents biologiques			3	1	0,25	Station devant écrans informatiques	Suivi ophtalmo
sques liés aux équipements de travail		×					
sques liés aux effondrements et aux chutes d'objets		×					
sques d'incendie, d'explosion		×					Interdiction de fumer/ Vérification extincteurs/Formation
sques liés à l'électricité		×					
sques liés au bruit		×					Fermer les portes
sques liés aux rayonnements		×					
itres risques		×					